

Appel d'offres 2016 pour la bourse de la Fondation Fertilité Stérilité

Fonctionnement de la bourse

La Fondation Fertilité Stérilité (fondation créée en 1998 sous l'égide de la Fondation de France) délivre chaque année une bourse d'un montant de 15 000 euros, destinée à soutenir la recherche dans le domaine de la fertilité humaine.

Le comité exécutif de la fondation est composé de : B. Hédon (CHU Montpellier, président), P. Marès (CHU Nîmes), J. Bringer (CHU Montpellier), R. Harrison (RCOS Ireland), T. Anahory (CHU Montpellier), O. Graesslin (CHU Reims).

Le jury chargé d'étudier les dossiers soumis et qui propose au comité exécutif le nom du récipiendaire de la bourse est formé par le conseil scientifique du collège national des gynécologues et obstétriciens français (CNGOF). Sa composition sera déterminée en juin 2016.

La bourse est officiellement attribuée à l'occasion des Journées nationales annuelles du CNGOF (première semaine de décembre). Elle est immédiatement mise à la disposition du récipiendaire.

La bourse est gérée par la Fondation de France. Elle est destinée à couvrir des dépenses en rapport avec les recherches menées, qu'il s'agisse de dépenses de vie quotidienne, de transports, de réactifs ou de moyens informatiques, ou encore de services, à l'exclusion de salaires.

La Fondation de France rembourse sur la base des factures qui lui sont soumises par le récipiendaire jusqu'à hauteur du montant de la bourse.

Les sommes qui resteraient encore non utilisées au terme de deux ans après la remise de la bourse (31 décembre 2018) ne seront plus disponibles pour la bourse et seront réintégrées dans le patrimoine de la fondation Fertilité Stérilité.

Le récipiendaire s'engage à citer la Fondation Fertilité Stérilité sur toutes les publications qui sont issues des recherches soutenues par la bourse, et à présenter les résultats de ses travaux en communication orale aux Journées nationales du CNGOF au cours de la session dédiée aux prix et bourses.

Appel d'offres 2016

- Date de publication de l'appel d'offre : 1/5/2016.
- Date limite de réception des dossiers électroniques de soumission : 15/10/2016.
- Date d'annonce des résultats : 31/10/2016.
- Date de remise officielle de la bourse : 9/12/2016 à Montpellier (les candidats s'engagent, en déposant un dossier de candidature à l'obtention de la bourse à être présent lors de la cérémonie de remise de la bourse dans le cas où la bourse leur

serait attribuée. Les frais d'inscription et de déplacement pour cette remise officielle peuvent être comptabilisés dans le dossier de soumission).

- La bourse 2016 est de 15 000 euros.
- Elle est principalement destinée à soutenir la mobilité universitaire de futurs candidats à une fonction hospitalo-universitaire en France et qui vont, dans ce cadre, réaliser des recherches sur la fertilité et développer des projets bio-cliniques qui peuvent être utiles pour la prise en charge des troubles de la fertilité.
- Une demande qui n'entrerait pas strictement dans le cadre proposé ci-dessus peut quand même être soumise. Elle sera étudiée par le jury en deuxième priorité, dans le cas où aucune demande soumise en première priorité ne pourrait être retenue.
- Les dossiers de soumission doivent être envoyés uniquement par email à Thomas Schmitz : thomas.schmitz@aphp.fr.
Une copie électronique doit aussi être envoyée au président du comité exécutif à l'adresse électronique suivante : bernard.hedon@gmail.com Seule la soumission adressée au Conseil scientifique (Thomas Shmitz) fait office de soumission officielle, celle adressée au président du comité exécutif n'étant que pour information.
- Le dossier de soumission comporte les chapitres suivants :
 - Lettre de motivation expliquant le contexte de la demande.
 - Curriculum vitae du candidat.
 - Publications déjà réalisées.
 - Intitulé et descriptif de la recherche projetée.
 - Budget global indiquant les diverses sources de financements dont dispose le candidat.
 - Budget d'utilisation des fonds mis à disposition grâce à la bourse.